



Boîte à outils RSE
POUR UNE
COLLABORATION
EFFICACE ENTRE
LES FESTIVALS
ET LES ERP LES
ACCUEILLANT

COF
EES
COLLECTIF DES FESTIVALS
ÉCO-RESPONSABLES
ET SOLIDAIRES

Février 2024



Sommaire

3 Contexte et Introduction

4 Exemples de bonnes pratiques de RSE pour les ERP

- Déchets
- Consommation des ressources naturelles
- Alimentation responsable
- Transports et déplacements

9 Proposition d'une méthodologie

- Identification des parties prenantes internes et externes
- Évaluation de l'engagement de l'ERP
- Agir auprès d'un ERP débutant
- Mettre en place la collaboration

16 Outils, ressources et aides

- Les outils proposés par le COFEES
- Les stratégies nationales et régionales
- Les autres chartes et outils d'accompagnement
- Financements et aides

Contexte

Le COFEES, Collectif des festivals éco-responsables et solidaires, fédère les festivals et structures culturelles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur engagés dans des démarches d'éco-responsabilité afin de les accompagner dans la conduite de leurs activités de façon soutenable et écologique.

L'un des enjeux pour les membres du COFEES est d'impliquer progressivement les lieux qui les accueillent dans leur démarche RSE.

Le COFEES a donc décidé d'outiller ses bénéficiaires afin de leur permettre de mieux collaborer avec ces lieux. Il est également question d'équilibrer les responsabilités de chacun et d'identifier les rôles en fonction des moyens disponibles.

Le COFEES a missionné le cabinet HG Conseil pour l'accompagner dans ce projet et produire deux types d'outils : un guide méthodologique et un rappel des réglementations RSE applicables aux Etablissements Recevant du public (ERP).

Introduction

Inciter les ERP à s'engager dans une démarche efficace de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) demande une approche méthodique et concertée.

En effet, des festivals peuvent parfois rencontrer quelques gênes dans leur collaboration avec les ERP sur ce sujet : absence ou difficultés de dialogues, méconnaissance des enjeux voire de certaines réglementations, manque de temps et de ressources (tant humaines que financières), etc.

Ce guide pratique explore en première partie quelques pistes d'actions thématiques selon l'acteur et les moyens associés.

Il propose en seconde partie une marche à suivre pour vous aider à dialoguer et collaborer avec l'ERP qui accueille votre festival ; l'objectif étant d'inciter l'ERP à s'engager de manière évolutive.

Cette méthodologie est organisée en plusieurs étapes successives et est à adapter en fonction des interlocuteurs.rices et des ressources disponibles.

Enfin, ce document se clôture par quelques ressources et aides relatives à la RSE spécifiques aux ERP.

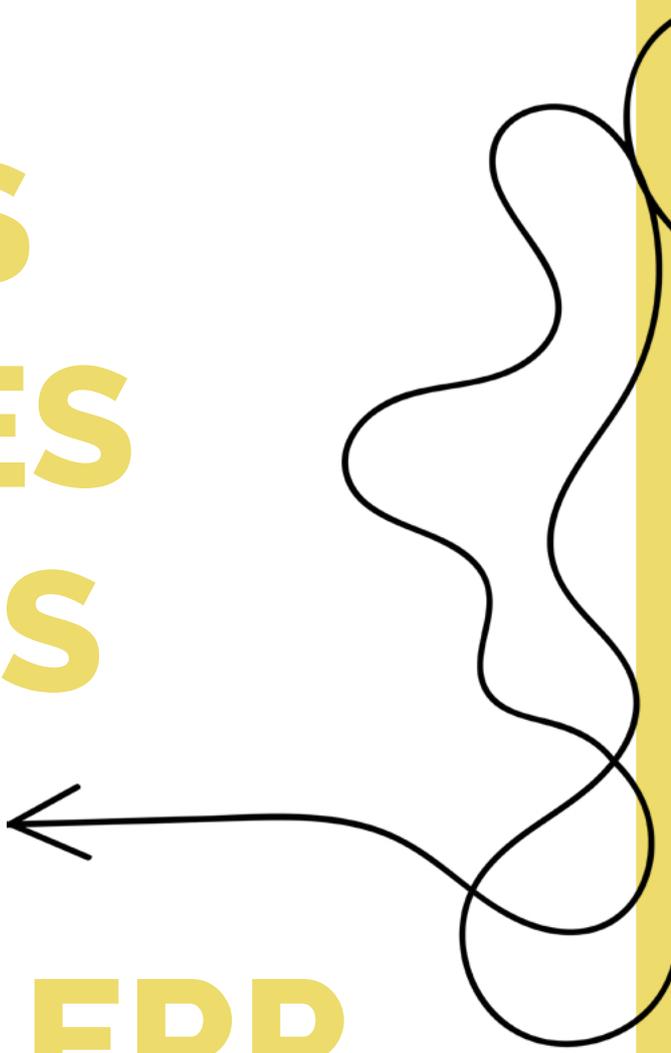
Dialoguer avec le lieu qui vous accueille

Avant toute initiative et action de votre part, il est important de dialoguer et de vous concerter avec le lieu qui vous accueille. L'accord et l'engagement du lieu sont indispensables, à plus forte raison s'il

s'agit d'actions directement visibles des publics et usagers (par exemple : affichage de sensibilisation pour la lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels, pour l'égalité femme-homme...).

Cette rubrique présente quelques actions relatives au volet environnemental de la RSE à mettre en place avec le lieu qui accueille votre festival.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES DE RSE POUR LES ERP





Déchets

Obligations réglementaires

Affichage des consignes de tri

Flux 7 tris

Tri des biodéchets

Gestion des déchets dangereux ou spéciaux (piles, DEEE, ampoules/fluos, encres/toners...)

→ Objectifs :

Tri et gestion des déchets

Freins potentiels :

- ☹ Absence de poubelles de tri sur le site
- ☹ Poubelles de tri en nombre insuffisant
- ☹ Poubelle de tri mal positionnées
- ☹ Absence de consignes de tri

Exemples d'actions à suggérer à l'ERP :

- Récolter les besoins exprimés par les occupants
- S'équiper en poubelles de tri fixes selon ces besoins
- Contractualiser à l'année avec la collectivité ou un prestataire de collecte de déchets
- Créer une signalétique claire et pérenne sur les consignes de tri (en collaboration avec la collectivité ou le prestataire de collecte de déchets)
- Favoriser la réutilisation, le réemploi et le recyclage

Leviers pour le festival :

- Demander a minima que l'ERP se mette en conformité pour l'année N+1
- Collaborer avec le lieu pour construire la liste des besoins : collecte des indicateurs (voire avec ceux des autres occupants), identification des emplacements les plus adaptés...

Ressources utiles :

ORÉE / [Comment mieux collecter et gérer les déchets dans les ERP](#)

Julie's Bicycle / [Waste Management in Buildings](#)

Les ressources COFEES / [Déchets dont Calculateur poids des déchets en bacs de collectivité](#)

Consommation des ressources naturelles

Obligations réglementaires

(voir fiche pratique «Réglementation»)

Réduction de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050 de la consommation énergétique finale du bâtiment par rapport à une année de référence (qui ne peut être inférieure à 2010)

Exemples d'actions à suggérer à l'ERP :

- Récolter les besoins exprimés par les occupants
- Mettre en place des mesures des consommations d'énergie et d'eau (relevé des compteurs, compteurs divisionnaires...) et transmettre ces mesures aux occupants
- Faire évoluer le comportement des occupants : installer une signalétique appropriée (affichage pérenne), engager la sobriété des usages...

Ressources utiles :

Les ressources COFEES / [Énergie dont Grille de relevé de consommation énergétique](#)

Collectif So Watt / [Mesure des consommations énergétiques du spectacle](#)

→ Objectifs :

Réduction des consommations d'énergie, d'eau et de matières premières

Freins potentiels :

- ☹ Bâtiment énergivore à cause de ses caractéristiques (superficie, conception, vétusté...)
- ☹ Coûts des travaux/achats de mise aux normes très importants

Leviers pour le festival :

- ☑ Collaborer avec le lieu pour construire la liste des améliorations potentielles
- ☑ Sensibiliser l'ERP sur la baisse des coûts de fonctionnement
- ☑ Sensibiliser l'ERP sur la décarbonation de l'énergie
- ☑ Identifier ses propres consommations, ses leviers de réduction (matériels scéniques sobres en énergie, signalétique...)

Les ressources COFEES / [Eau dont Grille de relevé de consommation eau](#)

Julie's Bicycle / [Waste Management in Buildings](#)

Alimentation responsable

Obligations réglementaires

(voir fiche pratique «Réglementation»)

Tri des biodéchets

Pour la restauration collective publique et privée (depuis le 1er janvier 2024), proposer des approvisionnements plus durables et de qualité, des actions visant à réduire le gaspillage alimentaire, une diversification des sources de protéines, la fin de l'utilisation de contenants et ustensiles plastiques, des informations aux convives

Ressources utiles :

Les ressources COFEES / [Alimentation responsable](#)

ADEME / [Pour une restauration événementielle durable](#)

REEVE / [Guide anti-gaspillage alimentaire sur événement](#)

→ Objectifs :

Proposer une restauration de qualité en limitant le gaspillage et l'utilisation de vaisselle jetable

Freins potentiels :

- ☹ Le lieu a son propre service de restauration ou son propre prestataire

Leviers pour le festival :

- ✓ Collaborer avec le lieu (et son éventuel prestataire) pour construire la liste des besoins
- ✓ Sensibiliser à l'alimentation biologique, locale, de saison, moins carnée, et à l'anti-gaspillage

Exemples d'actions à suggérer à l'ERP :

- Récolter les besoins exprimés par les occupants
- Définir une offre alimentaire qui tient compte de la disponibilité des produits selon le territoire et la saison
- Inclure dans le cahier des charges du prestataire restauration des clauses relatives à la qualité et provenance des produits, à l'utilisation de vaisselle réutilisable, à la réduction du gaspillage
- Favoriser le don alimentaire pour éviter le gaspillage en contractualisation à l'année avec une association locale

Transports et déplacements

→ Objectifs :

Encourager les publics à utiliser des moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle

Freins potentiels :



Un lieu isolé, éloigné des transports en commun, peu accessible



Offre de transports en commun non adaptée aux horaires des spectacles

Exemples d'actions à suggérer à l'ERP :

- Faire la cartographie de l'offre de transport en commun et la mettre à jour régulièrement
- Bien communiquer sur toute l'offre de transports alternatifs à la voiture individuelle sur le site internet de l'ERP
- Organiser des dispositifs type navettes pérennes les soirs de spectacles
- Encourager le covoiturage et les mobilités douces (parking à vélos pérenne, signalisation claire des chemins piétons, zone du parking proche de l'entrée réservée au covoiturage...)
- Privilégier des partenaires de location de véhicules, de taxis proposant des flottes électriques ou hybrides
- Installer des bornes de recharge électrique pour les véhicules électriques

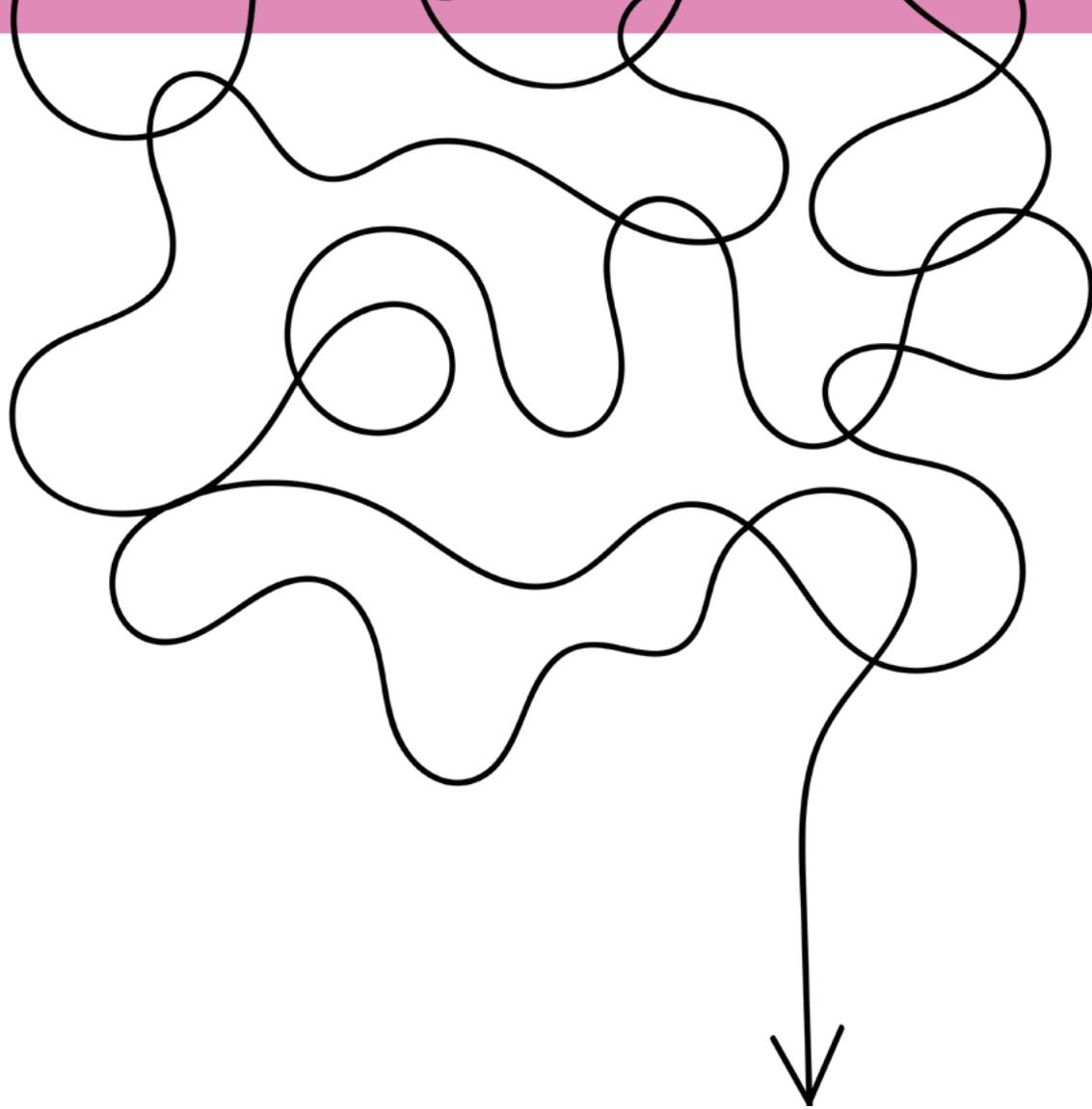
Leviers pour le festival :

- Collaborer avec le lieu pour construire la liste des améliorations potentielles
- Interroger les publics sur leur mode de transport et les freins à l'utilisation des transports en commun ou modes doux, éventuellement en collaboration avec les autres occupants du lieu et remettre les résultats au gestionnaire du lieu

Ressources utiles :

Les ressources COFEES / [Mobilité](#)

LE COLLECTIF DES FESTIVALS (BRETAGNE) / [Les déplacements des publics](#)



PROPOSITION D'UNE MÉTHODOLOGIE

Identification des parties prenantes internes et externes

En interne :

- En interne, afin de suivre le projet, il peut être nécessaire de **créer un binôme «réfèrent.e RSE et Direction Technique»**, et de lui donner les moyens de collaborer et de développer ses compétences (en suivant par exemple les formations du COFEES qui leur sont consacrées).

Dans le lieu vous accueillant :

- Il est préconisé d'identifier **la personne chargée de la RSE** (si une démarche de RSE est déjà engagée par l'ERP) ou la plus compétente sur ce sujet (si aucune démarche n'est encore engagée). Il peut s'agir par exemple d'une personne de l'équipe technique.
- L'ERP qui vous accueille peut être géré par une collectivité territoriale (commune, communauté de communes, département ou région), par une association, par une société indépendante sous contrat avec une collectivité, locataire ou propriétaire du lieu. Dans tous les cas, **la réglementation en vigueur pour les ERP doit être appliquée.**
- Lorsqu'il s'agit de lieux gérés par des collectivités, **différents services** (environnement, déchets, handicap, etc.) **peuvent être consultés et associés à la démarche.**

Les autres occupants du lieu :

- Il peut être judicieux de **vous mettre en relation avec d'autres événements accueillis dans le lieu**, afin de vous regrouper pour faire certaines demandes en commun et **avoir plus de poids**

Évaluation de l'engagement de l'ERP

Vérification de la **conformité** à la réglementation

Une fois le/la bon.ne interlocuteur.rice identifié.e, il s'agit de **vérifier la conformité réglementaire de l'ERP** (voir fiche pratique «Réglementation»).

Il est nécessaire de **demander les différents documents ou justificatifs répondant à ces réglementations** : registre public d'accessibilité, décret tertiaire (si concerné), charte sur l'égalité femme-homme, protocole de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels...



L'ERP **n'est pas conforme** à la réglementation

Si ces documents ou les éventuels justificatifs ne sont pas disponibles, vous pouvez **rappeler à votre lieu partenaire la réglementation en vigueur** (avec la fiche pratique « Réglementation »), **lui indiquer les problématiques** qui en découlent pour le festival, et **demander le calendrier de mise en conformité** envisagé.

→ L'ERP est conforme à la réglementation, mais quel est son **niveau d'engagement RSE** ?

Au-delà de la conformité réglementaire, il s'agit d'**analyser le niveau d'engagement de l'ERP**, de sa direction et de ses équipes en termes de RSE. Vous pouvez leur demander des justificatifs (bilan, stratégie, éventuelles certifications...) et vérifier si cela correspond à vos propres engagements (ou vos enjeux prioritaires).

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

- L'ERP **n'a pas mis en place de politique RSE particulière**, ou les démarches sont insuffisantes par rapport à vos objectifs : a minima, vous pouvez les interroger sur leurs freins éventuels ainsi que leurs objectifs futurs.
- L'ERP est engagé dans une démarche de RSE en adéquation avec vos **propres valeurs** : vous pouvez travailler conjointement vos objectifs pour progresser mutuellement.





Indiquer une **clause spécifique de RSE** lors de la contractualisation de votre collaboration

Lors de la rédaction de la convention de mise à disposition de locaux, vous pouvez proposer d'inclure une clause de RSE spécifiant votre engagement commun sur ce sujet.

Exemple d'article :

« Dans le cadre de sa collaboration avec le festival, l'ERP s'engage à être en conformité avec toute la réglementation obligatoire inhérente à sa catégorie et à son type.

En complément, si l'ERP est déjà engagé dans une démarche de RSE, il lui est demandé de partager ses actions et leurs résultats avec le festival. Si l'ERP n'est pas engagé dans une démarche de RSE, il lui est demandé de partager ses intentions et objectifs avec le festival. Dans tous les cas, les deux parties s'engagent à collaborer pour l'atteinte d'objectifs communs de RSE, à impliquer leurs parties prenantes dans le cadre de leur démarche commune, ainsi qu'à valoriser les actions mises en place auprès de leur public.

Les deux parties conviennent de réaliser une évaluation des résultats obtenus en vue d'envisager des actions d'amélioration pour leurs collaborations futures. »

Agir auprès d'un ERP débutant

En fonction des réponses obtenues après avoir questionné l'ERP sur les raisons et les freins de son engagement RSE et de ses intentions futures à ce sujet, **plusieurs possibilités se présentent au festival :**



Agir **seul** :

- Le festival peut mettre en place **ses propres actions correctives**, selon ses possibilités et moyens (il peut entre autres s'aider des ressources du COFEES). Il lui faudra **renouveler ces actions à chaque édition**, éventuellement en collaboration avec les autres occupants/événements du lieu.
- Il est important dans ce cas de rédiger **un rapport complet des actions et résultats** qui pourra servir d'incitation/sensibilisation à destination du gestionnaire du lieu, et d'argumentaires pour les futures négociations.
- **L'organisateur du festival peut alors s'interroger sur la pertinence de prolonger sa collaboration** avec un lieu qui ne souhaite pas s'engager et améliorer ses pratiques.



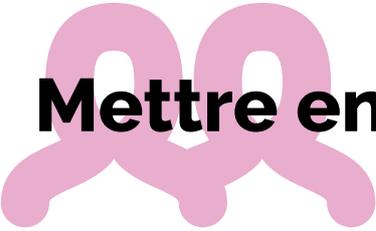
Démarrer une collaboration avec l'ERP :

Le festival peut aller plus loin en collaborant avec le lieu, en suivant ces **quelques suggestions préalables** :

- **Instaurer un dialogue** avec le lieu : lui présenter les principaux avantages et co-bénéfices d'un engagement RSE (enjeux de pérennité, risques climatiques, économie, communication...).
- Que le lieu soit engagé ou non, **identifier des axes d'amélioration** et les prioriser en fonction des enjeux de l'événement. Vérifier ce qui peut être fait par le festival, par le lieu ou par les deux conjointement, voire avec les autres occupants/événements (il peut être intéressant de les solliciter afin d'avoir leur retour d'expérience et faire une revue la plus complète possible des améliorations pérennes utiles au plus grand nombre).

Après identification des axes d'amélioration, **deux possibilités** s'offrent au festival :

- **Remettre au lieu la liste des axes d'amélioration** et les laisser agir en les renseignant a minima sur des outils et ressources disponibles : accompagnement, financements, guides divers, chartes, outils de diagnostic... (cf. 3e partie de cette fiche pratique).
- **Collaborer avec le lieu** pour atteindre les objectifs d'amélioration (voir chapitre suivant).



Mettre en place la collaboration

Identifier et définir les enjeux et objectifs communs

Une fois le dialogue et la collaboration engagés avec le lieu qui accueille votre festival, vous pouvez commencer par **identifier vos enjeux communs**. Ils dépendent de nombreux facteurs : localisation du lieu, type de propriétaire, catégorie et taille de l'ERP, temporalité du festival, publics attendus, partenaires... Et bien entendu de vos **niveaux d'engagement RSE respectifs**. De ces enjeux dépendront les objectifs communs à fixer : réduction des déchets, gestion de l'énergie, mobilités, accessibilité...

Identifier les actions à mettre en place/développer/corriger en fonction des enjeux et objectifs communs

À chaque enjeu ou objectif commun **identifié correspond une ou plusieurs actions** à mettre en place, à développer ou à corriger, selon l'avancée et la maîtrise de chacune des parties sur le sujet concerné.

Prioriser ces actions en fonction de leur urgence et faisabilité

Selon le temps imparti et les ressources allouées à la RSE, vous pouvez décider de **répartir vos actions de manière progressive**, sur plusieurs éditions du festival, et de les prioriser. Cette priorisation peut être effectuée en fonction de différents critères : la réglementation en vigueur, le retard sur un sujet, la complexité et le coût d'une action qui nécessitent de la répartir sur plusieurs exercices comptables...

Définir le rôle de chacun dans le déploiement des actions

Veillez à bien **répartir les tâches** entre les équipes du festival, celles du lieu et, le cas échéant, celles d'autres événements occupant le lieu. Il est important de bien définir ce qui ne peut être que du ressort du lieu de ce qui ne peut être que de celui du festival. Veillez également à assurer une communication entre tous les interlocuteurs.

Élaborer un calendrier de mise en place

En fonction des enjeux, des actions, des priorisations et des ressources définis, **vous pouvez déterminer ensemble des échéances réalistes**, précises et permettant une coordination efficace.

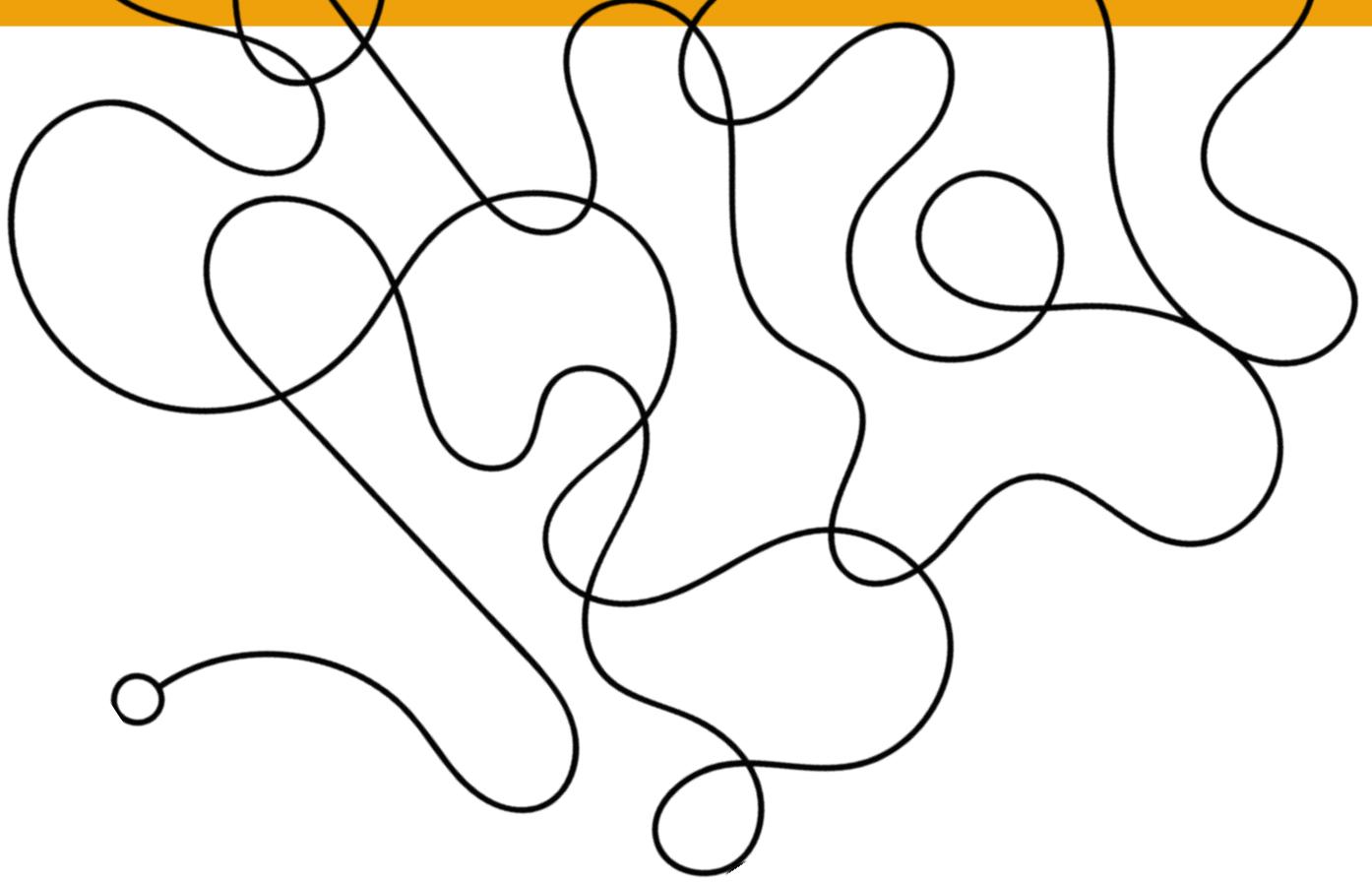
Établir un process de suivi entre les différentes parties

Une fois vos premières actions mises en place, vous pouvez proposer au lieu d'élaborer un suivi et une évaluation des résultats obtenus en créant des **indicateurs clés de performance**. Vous pouvez décider ensemble de la fréquence et du planning de ces évaluations, du principe d'amélioration continue, etc.

Communiquer en interne et en externe sur ce travail collaboratif

En plus de la politique de communication du festival, vous pouvez **encourager le lieu à valoriser** en interne comme en externe votre collaboration, **vos actions communes de RSE** mises en place et les résultats obtenus.

Vous pouvez également **viser une certification, un label ou une marque d'État** pour votre festival et/ou pour le lieu qui vous accueille. En plus de la méthodologie proposée par ces outils, très utile pour organiser ses démarches de RSE, ils sont, en termes de communication, un bon moyen de **renforcer la transparence et la crédibilité** de son engagement.



Afin de répondre d'une part aux enjeux environnementaux et sociétaux actuels, et d'anticiper d'autre part la réglementation à venir sur ces sujets, l'ERP peut mettre en place des actions de RSE non encore

obligatoires mais fortement recommandées. En plus de chartes et outils inspirants, cette rubrique indique les aides et financements existants.

OUTILS, RESSOURCES ET AIDES



Les outils proposés par le COFEES

Le COFEES

Porteurs d'une initiative inédite, 34 événements culturels parmi les plus emblématiques de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur sont associés dans le collectif COFEES, créé en 2014, pour **proposer des actions innovantes et concrètes en matière environnementale et sociétale**, en adaptant la norme RSE ISO 26000 à leurs activités.

Chacun de ces événements a signé une **charte commune qui l'engage à mettre en place au moins 40 actions parmi les 130 identifiées**, en plus des 10 actions obligatoires relatives au respect du cadre législatif et réglementaire, et de l'intégration de la RSE dans la politique globale de l'entreprise.

En savoir plus :

 [COFEES / Association COFEES](#)

La charte du COFEES

La charte du COFEES se compose de **130 actions écoresponsables et solidaires** qui ont pour ambition d'**améliorer et renforcer les pratiques de développement durable et de RSE**.

Cette charte peut représenter une base de travail pour avancer dans votre démarche de RSE, dans l'objectif d'aller plus loin que la législation en vigueur et d'anticiper la réglementation à venir.

En plus des 10 actions de cette charte relatives au respect du cadre législatif et réglementaire, et de l'intégration de la RSE dans la politique globale de l'entreprise à appliquer, vous pouvez commencer par choisir au moins 40 actions, dans les 7 grands thèmes identifiés dans la norme ISO 26000.

En savoir plus :

 [COFEES / Charte du COFEES](#)

Les ressources du COFEES

Le COFEES propose de nombreux outils et ressources pour **monter en compétences sur des sujets environnementaux et sociétaux du développement durable**, tels que « Achats et alimentation responsable », « Énergie et eau », « Mobilité », « Déchets », « Accessibilité », « Égalité et respect de la personne » ...

En savoir plus :

 [COFEES / Les ressources](#)



Les stratégies nationales et régionales

Le guide d'orientation et d'inspiration pour la **transition écologique de la culture**

À l'automne 2023, le ministère de la Culture a rendu public son «Guide d'orientation et d'inspiration». **Conçu pour s'adresser à l'ensemble des acteurs et des lieux du secteur culturel**, il constitue une **stratégie partagée de transition écologique du secteur de la culture**.

Le guide fixe des cibles très concrètes, associées à un calendrier pour mener à bien la transition de la culture. Il porte sur les trois grands chantiers écologiques : **décarboner et s'adapter au changement climatique, enrayer la crise de la biodiversité, accroître notre sobriété et la lutte contre les pollutions**.

Véritable feuille de route du Ministère, ce guide décrit ses principaux leviers d'actions, objectifs et engagements. Il détaille par ailleurs les consignes et bonnes pratiques pour les établissements culturels en terme de sobriété énergétique, liste les ressources utiles et financements et propose 5 axes pour piloter la transition écologique dans l'ensemble du secteur culturel :

- Créer autrement : de nouvelles pratiques durables
- Développer un numérique culturel sobre
- Inventer l'architecture, les territoires et les paysages de demain
- Préserver, conserver et sauvegarder pour demain
- Repenser la mobilité des publics pour une culture toujours accessible

En savoir plus :

 [Ministère de la Culture / Guide d'orientation et d'inspiration](#)

Le Pacte **transition écologique du Spectacle Vivant**

Le ministère de la Culture travaille actuellement sur un **pacte d'engagement de transition écologique du spectacle vivant et des arts visuels** dénommé CACTÉ (Cadre d'Action Contractuel de Transition Écologique). Il constituera un cadre structurant et souple et guidera les artistes, professionnels, gestionnaires de lieux et collectivités dans la mise en place d'une **démarche écoresponsable**.

Afin d'adapter ce pacte aux enjeux et moyens du territoire, la DRAC et la Région Sud-PACA **ont organisé en automne 2023 des ateliers départementaux** « Transitions en scènes », programme de concertation destiné à mettre en synergie l'ensemble des acteurs de la chaîne de production du spectacle vivant : artistes, compagnies, lieux de diffusion, collectivités territoriales et acteurs publics.

En savoir plus :

 [DRAC PACA / Programme 2023 pour la transition écologique](#)

Le Shift Project et ses pistes d'amélioration

Pour améliorer leurs pratiques, des collectifs culturels s'appuient d'ores-et-déjà sur le rapport « **Décarbonons la culture !** » du **Shift Project** qui donne de nombreuses pistes vertueuses pour **réduire le bilan carbone de son événement**.

Ce rapport propose **cinq grandes dynamiques de transformation de la culture** :

- **Relocaliser les activités** (raccourcir les distances parcourues) ;
- **Ralentir** (mutualiser les tournées, multiplier le nombre de représentations sur chaque territoire, recréer les œuvres à l'étranger plutôt que les faire tourner) ;
- **Diminuer les échelles** (réduire les jauges, renoncer au toujours plus) ;
- **Éco-concevoir** (éco-produire une œuvre) ;
- **Renoncer** (aux équipements techniques les plus carbonés, aux matériaux les plus polluants, etc.).

En savoir plus :



[The Shift Project / Le rapport «Décarbonons la culture !»](#)

La Charte développement durable des établissements publics et entreprises publiques

Les ERP publics peuvent signer la «**Charte développement durable des établissements publics et entreprises publiques**». Elle est l'expression d'une démarche volontaire de progrès vous incitant à mettre en œuvre les Stratégies européennes et nationales de développement durable dans le cadre de l'article 6 de la Charte de l'Environnement inscrite dans la Constitution le 28 février 2005.

L'ERP a un rôle d'exemplarité, d'impulsion et de promotion des valeurs de service public dont le développement durable est une composante essentielle, permettant la protection et la valorisation de l'environnement, le développement économique et le progrès social. Le Théâtre de l'Odéon, le musée du Louvre sont par exemple signataires.

En savoir plus :



[Charte de développement durable des établissements publics et entreprises publiques](#)

Autres chartes et outils d'accompagnement

Ministère de la Transition écologique /
[Fiches pratiques pour la réduction des gaz à
effet de serre](#)

Le Théâtre Green Book ([version française
des 3 outils à télécharger](#))

Arviva / [Simulation d'Empreinte
Environnementale pour le spectacle
\(SEEDS\)](#) / Calculer son empreinte
environnementale

Festival d'Aix-en-Provence /
[Écoconception de scénographies - Le guide
méthodologique 2021](#)

[Charte métropolitaine Aix-Marseille-
Provence des manifestations
écoresponsables](#)

[Charte des éco-manifestations de la
Métropole Nice Côte d'Azur](#)

Aides et Financements

COFEES / [Panorama des aides et dispositifs
pour les démarches éco-responsables](#)

Vous y trouverez par exemple :

AFDAS / [Appui-conseil RSE](#)

(accompagnement gratuit en 4 phases pour
les TPE et PME culture et sport adhérentes
de moins de 250 salariés)

Centre National de la Musique / [Plan de
soutien à la transition des lieux](#) (diagnostics
et investissements, également pour les
collectivités)

Remerciements

Le COFEES remercie pour leur collaboration, leurs conseils et leur aide à l'élaboration de cette boîte à outils :

- Sandra Allaey, Espace Culturel de Chaillol
- Clothilde Anicotte, Festival Avec le Temps
- Solange Balhoul, Chorégies d'Orange
- Vincent Chiron et Julie Moreira-Miguel, Festival de Marseille
- Jeremy Conchy, Marseille Jazz des 5 Continents
- Vincent Cordier, Festival du Livre de Mouans Sartoux
- Joanne Journée, Festival International de cinéma de Marseille
- Florent Piraud, Festival de Musique de Chambre de Salon de Provence
- Nadine Verna, le PAM

Ce guide a été réalisé avec le concours de Hervé Guillon, HG Conseil
www.hg-conseil.com

COFEES tient également à remercier ses partenaires :

